

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Mise à jour du Règlement intérieur du Pôle Enfance

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 3 du mois de juillet, à 20h00,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 27 juin 2024,

Étaient présents : M. FRANÇOIS, Maire - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. COURTOIS – Mme SANTOS FERREIRA - M. BERGER – Mme MAGNÉ - M. CHAMBÉLIN - Mme BOUVILLE – M. GONIDEC - Mme LAPLAIGE - Mme SCHMITT – M. BEAUNE - M. GRANCHER - Mme ANDRÉAS – M. BELLACHES - Mme ROBERTO – M. JEANRENAUD – Mme DENEUVILLE - M. ROUXEL – M. NEVE M. DUMONTIER - M. RUIZ – Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient absents :

Absents excusés :

Mme QUESNEL donne pouvoir à M. CHAMBERT
M. VACHER donne pouvoir à M. BERGER
Mme FONTAINE AUGOUY donne pouvoir à M. FRANÇOIS
M. BRUCKMÜLLER donne pouvoir à M. BEAUNE
Mme NORMANT donne pouvoir à Mme MAGNÉ

Secrétaire de séance : Mme ANDRÉAS

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la charte de vie du Pôle Enfance de la ville de Mériel mise en place le 2 septembre 2010 et mise à jour chaque année par délibération,

VU le projet de Charte de vie du Pôle Enfance ci-annexé,

CONSIDÉRANT les modifications à apporter au règlement intérieur du Pôle enfance afin de tenir compte des évolutions du service

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité, avec 2 voix contre que sont Mme DOUAY et M. RUIZ,

APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur du Pôle Enfance 2024-2025, ci-annexé



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jérôme FRANCOIS